

**Arrêté du 10 juin 2016 portant désignation des représentants de l'administration
et du personnel au sein du comité technique de l'administration pénitentiaire**

NOR : JUSK1615995A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 modifié portant création des comités techniques dans les services relevant de la direction de l'administration pénitentiaire, notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2014 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au sein du comité technique de l'administration pénitentiaire ;

Vu les désignations effectuées par les organisations syndicales ;

Vu la demande de modification de l'UGSP-CGT reçue le 12 mars 2015.

ARRÊTE

Article 1

La composition du comité technique de l'administration pénitentiaire est fixée comme suit :

1°) Représentants de l'administration

- Mme Isabelle GORCE, directrice de l'administration pénitentiaire, ou son représentant, présidente du comité technique de l'administration pénitentiaire,
- M Philippe LERAITRE, sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales, ou son représentant.

2°) Représentants du personnel

Sont désignés par les organisations syndicales concernées à l'issue du scrutin du 4 décembre 2014 :

a) En qualité de représentants titulaires :

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSA

- M. Jean-François FORGET
- M. Stéphane BARRAUT
- M. David BESSON
- M. Emmanuel CHAMBAUD
- M. Pascal URIMA

Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière

- M. Paul BONO
- M. Emmanuel GAUTHRIN

- M. Patrick WIART

Union Générale des Syndicats Pénitentiaires CGT

- M. Christopher DORANGEVILLE
- M. Alexis GRANDHAIE

b) En qualité de représentants suppléants

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSA

- M. Luciano DUCCESCHI
- M. Daniel CARRE
- M. Fabrice BEGON
- M. Dominique VERRIERE
- Mme. Dalila FARROUDJ

Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière

- Mme Valérie BRUNET
- M. Jean-Bernard VINCENT
- M. James VERGNAUD

Union Générale des Syndicats Pénitentiaires CGT

- M. Pascal MOCHEE
- M. Thierry LOMBARDO

Article 2

Les dispositions de l'arrêté du 20 mars 2015 sont abrogées.

Article 3

La directrice de l'administration pénitentiaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 juin 2016.

Pour le garde des sceaux, ministre de la
justice,
Par délégation,
La directrice de l'administration pénitentiaire,

Isabelle GORCE